



Club de voile de la rivière Gatineau

B.P. 1766

Chelsea, QC J9B 1A1

819 827-2122 (saisonnier)

www.gryc.ca

Demande d'adhésion au **Club de voile de la rivière Gatineau (CVRG)**

Information pour les adhérents

Énoncé de mission du CVRG

La Club de voile de la rivière Gatineau est une entité corporative familiale sans but lucratif, guidée par le bénévolat et la coopération, dédiée à promouvoir et à encourager une participation active au sein des sports de voile et autres activités nautiques récréatives. Toutes les activités du CVRG doivent respecter l'environnement ainsi que la capacité des îles du club et de la rivière Gatineau à maintenir ces activités à long terme.

La liste d'attente des demandeurs est ordonnée par date de la demande ainsi que par les considérations suivantes énoncées à l'article 3-8 des règlements du CVRG :

- (i) Les enfants adultes des membres actuels*
- (ii) Anciens membres (y compris les enfants des membres précédents) dont l'adhésion est échue.*
- (iii) Les candidats ayant un intérêt sincère pour la voile*
- (iv) Autres candidats*

Un intérêt sincère pour la voile peut être démontré par:

- Une expérience de la voile
- Un intérêt pour l'apprentissage de la voile au CVRG et pour la participation au programme de voile du CVRG y compris les courses, les régates ainsi que la participation aux événements occasionnels en tant que batelier, équipage, officiel de course, secouriste ou autre rôle secondaire.
- Avoir des enfants inscrits dans le programme jeunesse (camp estival de voile).

Avantages de l'adhésion

- Droits de vote des membres primaires et secondaires aux réunions de l'assemblée générale;
- Accès saisonnier aux bateaux du CVRG, aux installations, participation aux courses du week-end, la régata annuelle, et autres grands événements.
- Participation au programme gratuit d'initiation à la voile offert à tous les membres. Cette clinique du week-end enseigne des rudiments de la voile allant des nœuds pour amarrer les bateaux, jusqu'aux techniques avancées de courses de voile.
- Frais d'inscription réduits pour le Programme jeunesse. Le Programme offre un cours accrédité de voile pour les enfants âgés de 9 à 16 ans, et ce, dans l'atmosphère détendue et sécuritaire



Club de voile de la rivière Gatineau

B.P. 1766

Chelsea, QC J9B 1A1

819 827-2122 (saisonnier)

www.gryc.ca

d'un camp estival de jour. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez voir notre site internet www.gryc.ca.

- Les activités sociales, y compris les grillades du mercredi soir, danses et autres événements divertissants.

Responsabilités des membres

- Soins des îles et des biens du club.
- Respect des pratiques standard de sécurité et des règlements du club.
- Un minimum de deux jours complets de bénévolat par saison au sein du club pour chaque membre de la famille âgé de plus de 21 ans, et un minimum d'une demie-journée pour 16 à 20 ans.
- Le paiement intégral de tous les frais d'initiation, de cotisations annuelles et autres frais divers.

Le CVRG reconnaît que les obligations familiales peuvent évoluer dans le temps. Dans ces circonstances, nous offrons une adhésion de maintien aux membres existants qui, pour des raisons personnelles, économiques ou logistiques, ne pourront utiliser les installations du club pour une saison ou plus. Ces derniers pourront revenir en tant que membres actifs au cours d'une saison future sans avoir à se réinscrire sur la liste d'attente ni à payer de nouveau les frais initiaux.

Affiliation provisoire

Les nouveaux membres sont soumis à une période d'affiliation provisoire de deux ans avant de devenir membres à part entière.

L'affiliation provisoire est une période allant jusqu'à deux ans où les nouveaux membres font preuve de leur intérêt envers le GRYC en participant à une variété d'activités du club. Ils sont tenus de remplir au moins un élément de chacune des quatre catégories suivantes durant leurs deux premières années d'adhésion :

- **Programme de Voile:** Participation à une activité liée à la voile, allant de l'apprentissage de la voile, aux courses de voiliers le dimanche ou la Regatta, aux activités de bénévolat telles que piloter le bateau de sauvetage ou officier une course de voiliers, etc.
- **Activités sociales et autres:** Participation à une activité du club non liée à la voile telle que les anniversaires du Club, Sailorama, soirées, remises de prix, etc.
- **Bénévolat:** Remplir les exigences de bénévolat (minimum de deux jours par membre adulte).
- **Gouvernance:** Assister à l'assemblée générale annuelle en novembre ou faire partie d'un comité (régate, voile, jeunes, social, débarcadère, aménagements, conseil, etc.).

À la fin de la période d'adhésion provisoire, les nouveaux membres qui auront complété les exigences ci-dessus verront leur statut provisoire levé et deviendront des membres du club à part entière.



Club de voile de la rivière Gatineau

B.P. 1766

Chelsea, QC J9B 1A1

819 827-2122 (saisonnier)

www.gryc.ca

Advenant le cas où, à la fin de la période provisoire, les exigences ne sont pas complétées, l'adhésion du membre ne sera pas renouvelée pour la saison suivante et il se verra remboursé la moitié (1/2) de ses frais d'initiation.